

Procès-verbal n° 97

Assemblée communale extraordinaire du mercredi 18 août 2021 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 27 du 5 août 2021, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 juin 2021.
2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 155'000.00 pour la remise en état des berges de la Scheulte, secteur « Ancien Moulin » et « Pré-Chappuis », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
3. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'un scrutateur

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat

Il y a 21 personnes présentes sur les 408 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 juin 2021.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 155'000.00 pour la remise en état des berges de la Scheulte, secteur « Ancien Moulin » et « Pré-Chappuis », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin

Présentation par Charlotte Mertenat de Biotec

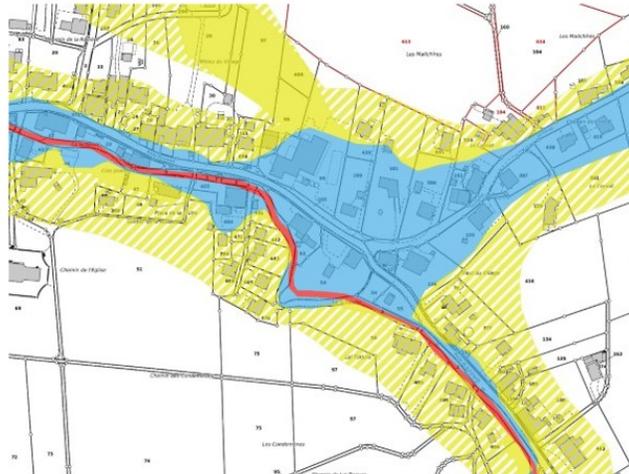
1. Contexte et historique
2. Présentation des travaux
3. Présentation des coûts
4. Suite de la procédure

Contexte et historique

- Plan de gestion des cours d'eau de la commune de Mervelier (2007-2008)
- Inventaire des dysfonctionnements (2008)
- Travaux de remise en état
- Fiches action pour remise en état

Contexte

Localisation
Carte des dangers
actuels

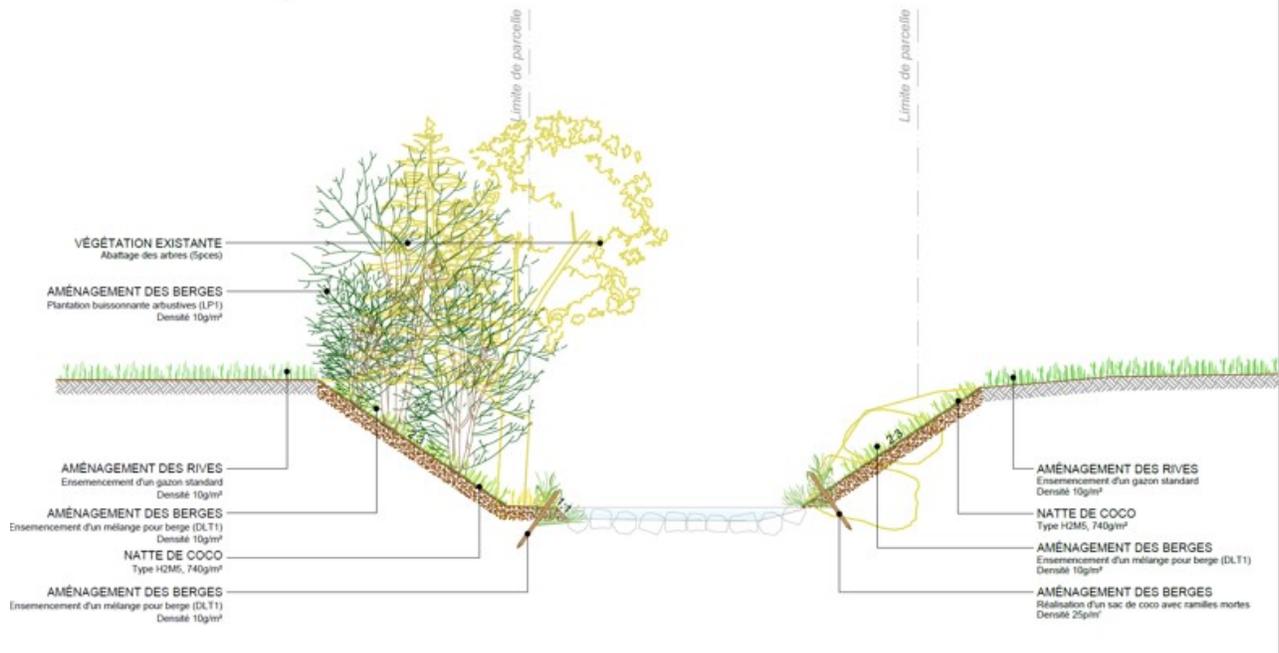


Secteur 1

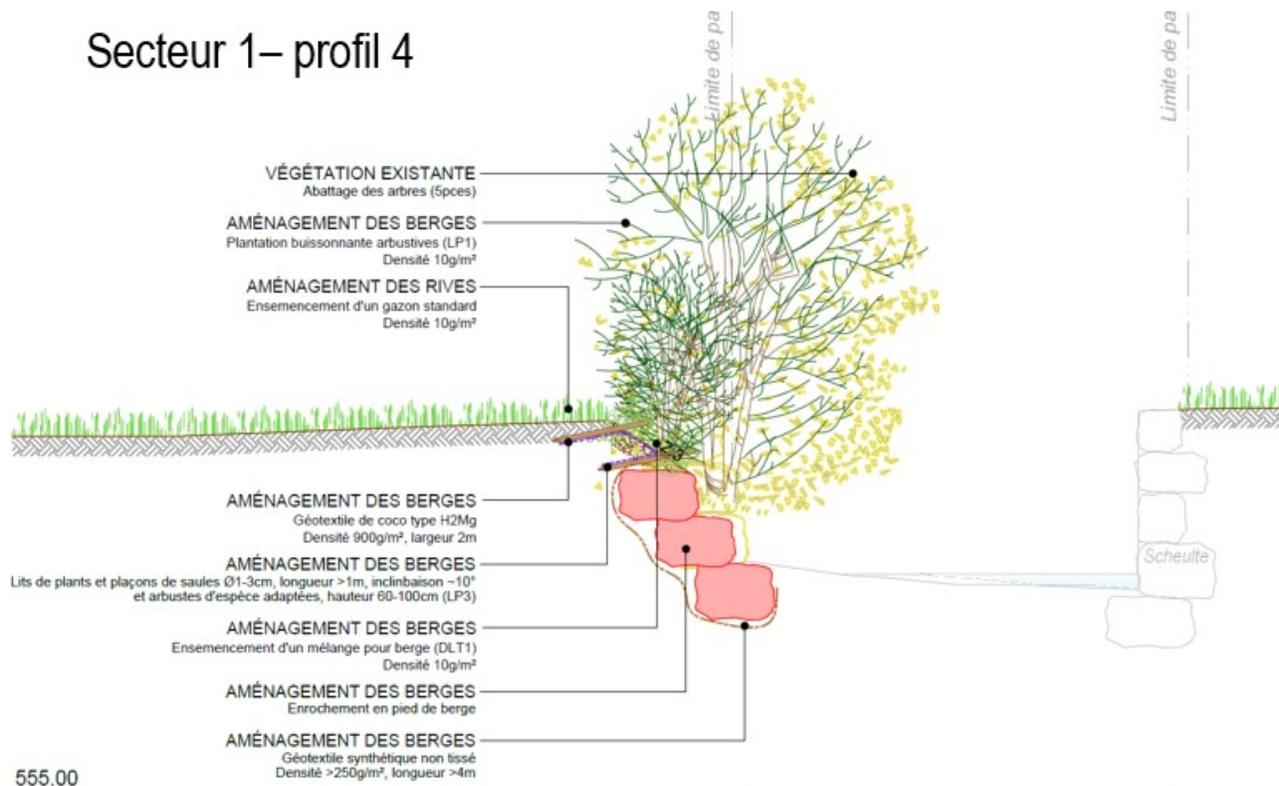
- Terrassement de la berge gauche et de la berge droite
- Création d'un mur en enrochement pour faire la liaison avec le mur existant
- Lit de plants et plançons
- Végétalisation des berges



Secteur 1– profil 3



Secteur 1– profil 4



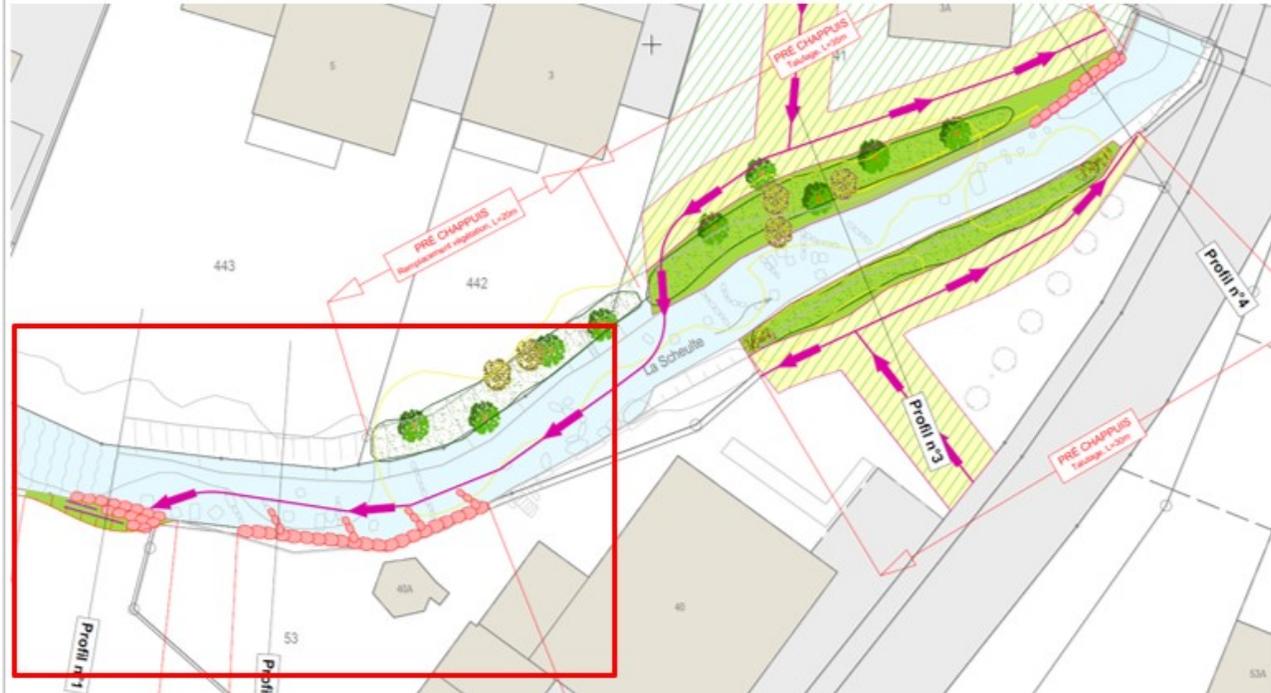
555.00



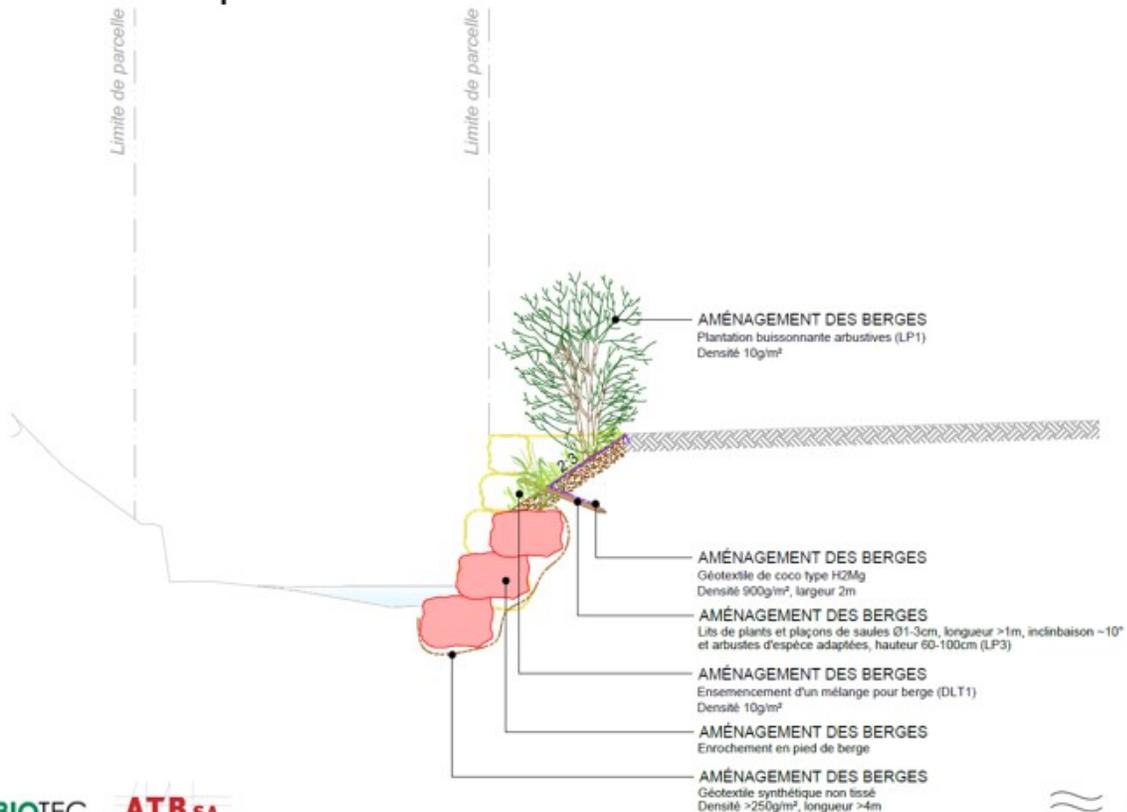
Secteur 2

- Consolidation du mur existant
- Création d'épis en enrochements
- Prolongation du mur en amont avec des techniques mixtes (enrochements et végétaux)

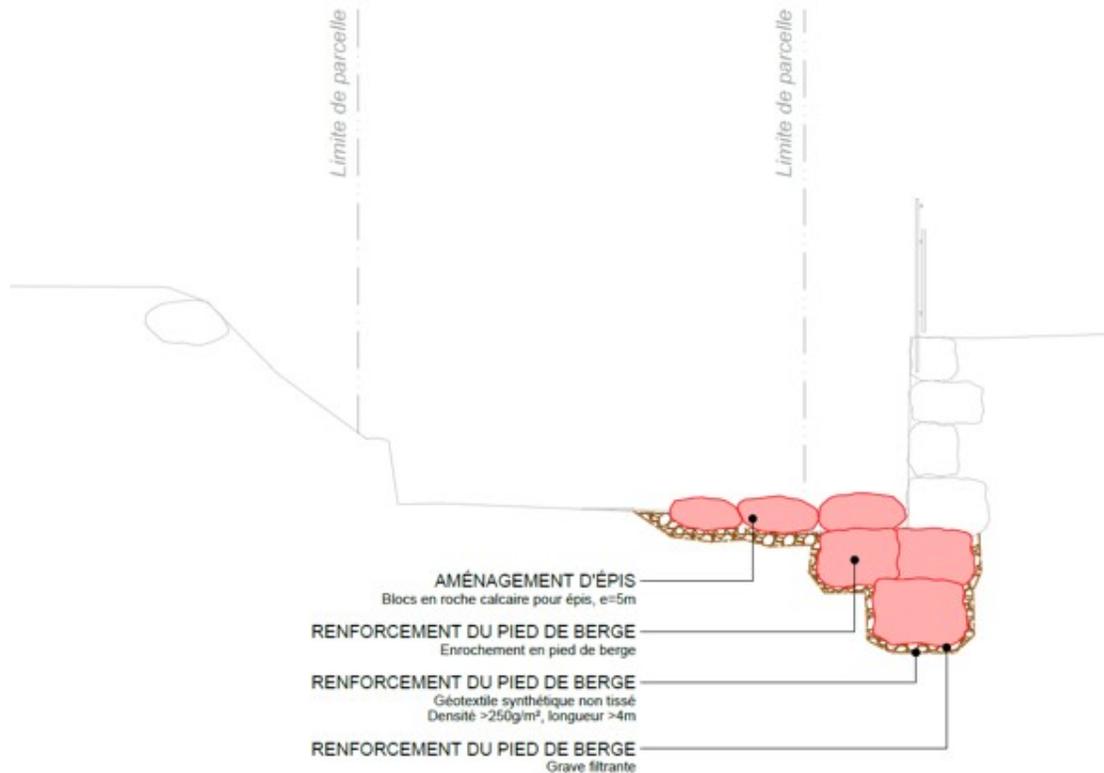
Secteur 2 – situation



Secteur 2 – profil 1



Secteur 2 – profil 2



Tableaux des coûts

	Montants (TTC)	Remarques
Etude	21'161.20	Projets d'exécution (plans), coordination avec ENV, documents d'appel d'offre et suivi de chantier
Travaux	127'558.20	Travaux de génie civil et génie biologique
Divers	6'277.60	
Total	155'000.-	

Répartition des coûts

	Montants
Commune (55%)	85'250.-
Canton et Confédération (45%)	69'750.-
Total	155'000.-

Suite de la procédure

- Génie civil : septembre – octobre 2021
- Génie biologique : octobre 2021
- Travaux de plantation et ensemencement : printemps 2022

Questions

- Bertrand Mouttet demande pourquoi on utilise pas l'étude réalisée par Biotec en 2009. Martine Brêchet répond que nous avons reçu de nouvelles directives (normes) du canton.
- Bertrand Mouttet demande s'il y a plusieurs soumissionnaires pour ces travaux. Michel Randin répond qu'une seule entreprise a été contactée.
- Béatrice Kottelat demande si nous avons prévus la réfection d'autres berges dans le village, car chez elle, la rivière prend une emprise sur son terrain ? Michel Randin répond que pour le moment, rien d'autre n'est prévu, c'est le canton qui nous dicte les sites des réfections.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de construction de Fr. 155'000.00 pour la remise en état des berges de la Scheulte, secteur « Ancien Moulin » et « Pré-Chappuis », à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

3. Divers.

ENTRETIEN DES PATURAGES BOURGEOIS

Bertrand Mouttet souhaite que le Conseil communal contrôle l'entretien des pâturages du village. Le Conseil communal prend acte.

SENECONS

Bertrand Mouttet souhaite que le Conseil communal informe à nouveau la population sur les plantes nuisibles. Le Conseil communal prend acte.

CHAMP DU CLOS

- Madame Séverine Fridez Studer demande où en est l'avancée du rapport des ruissellements de surface dans cette zone ? Serge Marquis répond que le dossier est toujours en étude. Bertrand Mouttet ajoute qu'un plan spécial a été réalisé pour cette zone mais que certains architectes ne l'ont pas respecté. Martine Brêchet ajoute que légalement, la commune n'a pas de responsabilité sur l'eau qui tombe du ciel, par contre une solution sera trouvée, mais il faut du temps. Dominique Beuchat stipule que malheureusement les communes n'ont aucun pouvoir sauf de passer à la caisse. Le Conseil communal fait de son mieux sans presque aucune marche de manœuvre.
- Jean-Louis Fleury demande si la Route de Montsevelier est aussi dans l'étude ? Le Conseil communal répond positivement.

HALLE DE GYMNASTIQUE

Quentin Monin souhaite savoir pourquoi lorsque l'ECCM a voulu répéter à la halle il s'est retrouvé avec une autre société qui utilisait la salle. Alexandra Wingeier répond que d'entente avec son président Hervé Mouttet, la halle de gym est prêtée gratuitement occasionnellement si aucune société ne l'utilise.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20h45 devant 21 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT
Thomas Dessarzin

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier